

Règlement

Randonnées cyclistes « Mars Bleu défie le Mont Ventoux »

23 mars 2024

Article 1 – Organisation

La manifestation « Mars Bleu défie le Mont Ventoux » organisée par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) en association avec le Centre Hospitalier Henri Duffaut d'Avignon (CHA), aura lieu le samedi 23 mars 2024 à partir de 7h30 jusqu'à 17h au départ Bédoin (84410).

Vous pouvez contacter les structures organisatrices via les coordonnées suivantes :

- CRCDC antenne du Vaucluse : 106 avenue de Tarascon, BP 21081 84097 Avignon cedex 9
04 32 74 16 73 / 07 71 76 50 55 – contact principal : Mme Manon Sanchez
- CHA : 305 rue Raoul Follereau 84000 Avignon
04 32 75 93 00 – contact principal : Mr Thibault Brotelle

Article 2 – Participation et tarification

Il s'agit d'un évènement sportif solidaire sans chronométrage ni classement. Deux randonnées sont proposées et ouvertes à tous. Néanmoins une bonne condition physique est recommandée pour le plus grand circuit (2150m de dénivelé positif).

Vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 21 mars 12h00 par le biais du lien (Hello Asso) ou du QR code suivant:

<https://www.helloasso.com/associations/crcdc-sud-paca-depistage-des-cancers/evenements/mars-bleu-defie-le-mont-ventoux-2024-1>



Vous pourrez également vous inscrire sur place.

Les inscriptions et la participation sont gratuites. Il est possible, mais non obligatoire, de faire un don à l'association du CRCDC lors de l'inscription et le jour de la manifestation. Le CRCDC reversera une partie des dons récoltés sur cette journée à l'association AVH (Association Valentin Haüy), qui aide à l'organisation et le bon déroulement de l'évènement.

L'usage d'un vélo à assistance électrique permet de participer à l'évènement dans un esprit de convivialité et de partage. Les participants utilisant cette option doivent être en autonomie d'énergie totale, aucune « assistance batterie » n'est prévue par les organisateurs.

Les vélos couchés, tricycles et tandems sont autorisés.

La réglementation sur les équipements obligatoires pour circuler à vélo reste en vigueur lors de la manifestation. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de non-respect de celle-ci par les participants.

Il y aura un départ simultané à 9h pour les deux circuits. Un point de vigilance est demandé au départ du peloton pour éviter tout accident entre les participants.

Article 3 – Assurance

Les participants sont couverts par leur responsabilité civile individuelle si ils en possèdent une. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants. La participation se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la randonnée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégradation de matériel. Les organisateurs sont couverts par AXA assurance.

Article 4 – Documents pour approbations

La distance du petit circuit est de 38km. La distance du grand circuit est de 88km.

En documents annexes :

- I. Plan des circuits
 - A. Petit circuit
 - a. Tracé du circuit
 - b. Tracé du circuit légendé
 - B. Grand circuit
 - a. Tracé du circuit
 - b. Tracé du circuit légendé
- II. Programme de la journée

Article 5 – Permanence

Le siège de l'organisation sera situé au départ/arrivée des circuits dans la localité signalée et communiquée sur le programme.

Article 6 – Lieu de rassemblement

Tous les coureurs devront se présenter sur le lieu de rassemblement au moins 30 minutes avant l'heure fixée pour le départ des randonnées.

Article 7 – Délais d'arrivée et classement

Il n'y a pas de chronométrage de la randonnée ni de classement des participants. A savoir simplement que la manifestation se tiendra jusqu'à 17h, au plus tard.

Article 8 – Signalisation

Des signaleurs fixes seront postés à plusieurs endroits du petit et du grand circuit. Des signalétiques par pancarte seront installées sur d'autres points en complément de signalisation. Enfin, un groupe de motards bénévoles accompagnera les participants des deux circuits et les aideront s'ils ont besoin d'aide pour s'orienter.

Article 9 – Ravitaillement

Les points de ravitaillement de boissons et denrées alimentaires sont notifiés sur les plans des circuits.

Article 10 – Services médical et technique

Seront présents 4 secouristes répartis dans 2 ambulances sur les créneaux horaires liés aux circuits, soit : un service de 9h à 13h et un second en parallèle de 9h à 15h.

Une voiture-balai sera disponible en cas d'abandon ou problème matériel (boîte à outils à disposition dans le véhicule).

Article 11 – Ecologie

Il est demandé aux participants de faire preuve de civisme en ne jetant pas leurs déchets éventuels en cours de route mais de s'en débarrasser dans les emplacements prévus à cet effet (notamment aux points de ravitaillements).

Article 12 – Code de la route et infractions

Les participants ne sont pas dispensés du respect du code de la route. Toute infraction à celui-ci conduira aux sanctions requises par la loi. Les routes étant ouvertes à la circulation, les coureurs doivent rester prudents.

Il en va de même pour toutes les autres infractions des Codes pénal et civil.

Article 13 – Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous supports (matériel ou numérique) sans limitation de durée.

Article 14 – Annulation, intempéries

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sur requête de l'autorité administrative.

En cas de force majeure (intempéries ...) et pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent également le droit d'annuler les randonnées.

Article 15 – Informations supplémentaires

I. Moyens d'accès :

Accès en véhicule au parking route de Carpentras (coordonnées 44°07'13.2"N 5°10'43.5"E) :

- Depuis Mormoiron : direction Bédoin centre (D974) – parking côté gauche de la voie.
- Depuis le centre de Bédoin : suivre la D974 en direction de Mormoiron – parking côté droit de la voie.

Accès à la Place de la Vigneronne (coordonnées 44°07'21.1"N 5°10'46.5"E) :

- Depuis le parking route de Carpentras : suivre la D974 pendant 350m en direction du centre de Bédoin.

II. Sanitaires identifiés :

- place de la Vigneronne - Bédoin
- place de la République - Bédoin
- place François Xavier Jouvaud - Villes-sur-Auzon
- 199 route de la Nesque - Villes-sur-Auzon
- rue de la Maison Commune - Sault
- place des Aires - Sault
- Chalet Reynard - Bédoin

III. Acceptation :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

Cachet et signature des structures organisatrices

DÉPISTAGE DES CANCERS SUD PACA
ANTENNE DU VAUCLUSE
106 Avenue de Tapesticon - BP 21081
84097 Avignon cedex 9
04 32 74 16 73 - coord@depistage-cancers-sud.fr

Le Directeur
du Centre Hospitalier d'Avignon

Pierre FERRIER

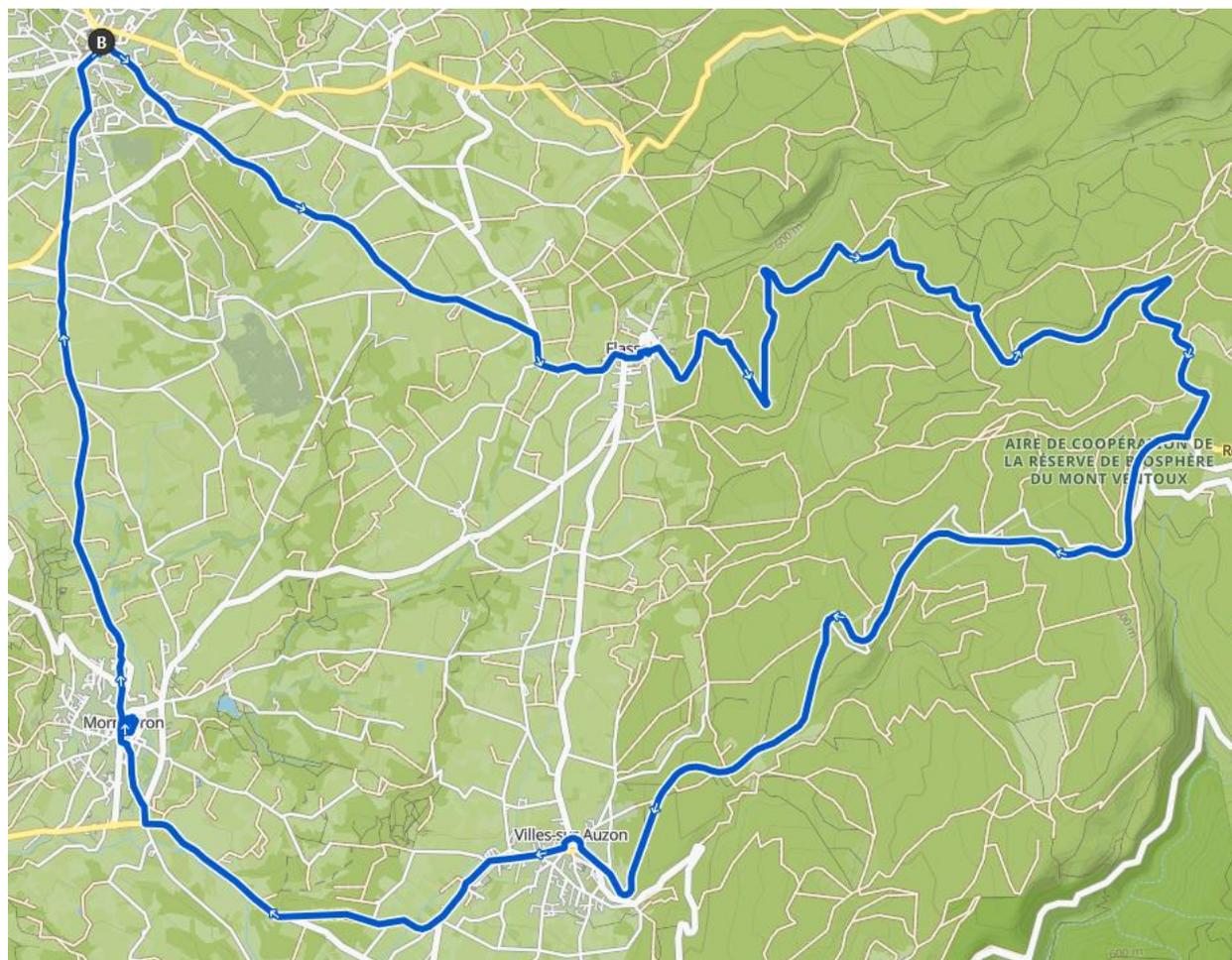


Annexes :

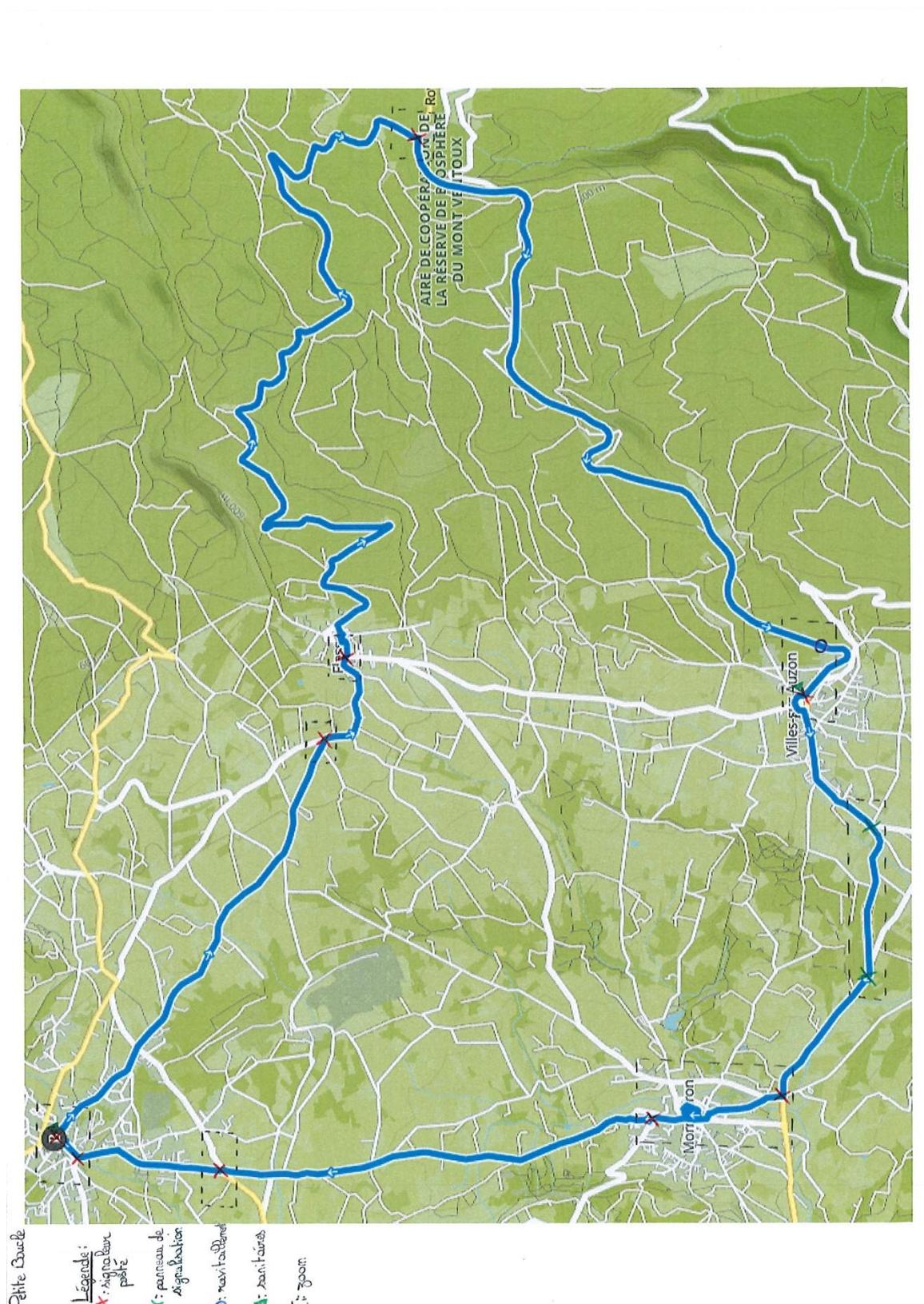
I. Plan des circuits

A. Petit circuit

a. Tracé du circuit



b. Tracé du circuit légendé

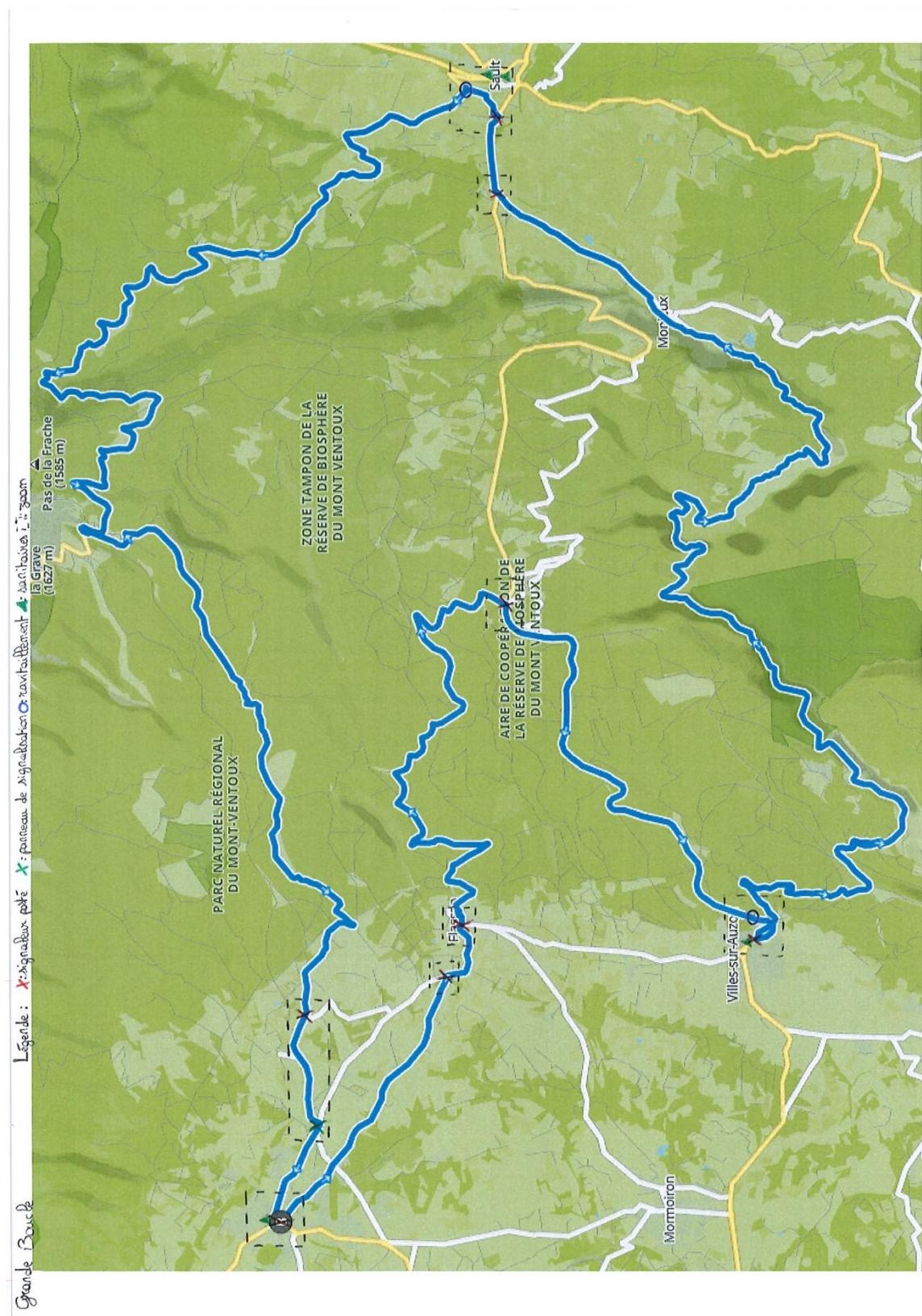


B. Grand circuit

a. Tracé du circuit



b. Tracé du circuit légendé



II. Programme de la journée

Programme de la journée – 23 mars 2024
Randonnée cycliste « Mars Bleu défie le Mont Ventoux »

7h30 :

- Accueil des participants au point de départ des circuits – Place de la Vigneronne à Bédoin (84410). Le siège de l'organisation sera situé à proximité de ce point.
- Vérification de l'inscription en ligne ou inscription sur place.
- Lancement du « Colo-quizz ».

8h30:

Avancée sur la ligne de départ pour les deux randonnées.

8h45 :

Remerciements et discours des Dr Brotelle et Gautier.

9h00 :

Top départ des randonnées.

Mise en place avant 12h :

Restauration :

- Food truck local : Coco & Lili.

Animations :

- Vélo à smoothies : animé par des diététiciennes et étudiants du Centre Hospitalier d'Avignon.
- Ateliers « récupération physique » - toutes les 15minutes : animés par des sophrologues de l'association CQVD.
- « Atelier vélo » - apprendre à réparer/réviser son vélo : animé par des bénévoles de l'association Label Vers.

14h30 :

Tirage au sort pour le « Colo-quizz » et remise du lot.

17h00 :

Fin de la manifestation.

Sur la journée :

- Stand d'informations pour sensibiliser et informer sur le dépistage du cancer colorectal.
- Animation de la journée conduite bénévolement par M. Montagard Pascal de ABPM.